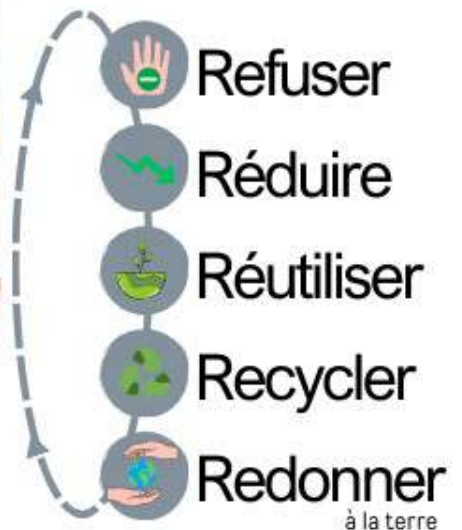




RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2024



SIRTOM de la Vallée de la Grosne
| Za du Pré Saint Germain
| 16 Rue Albert Schmitt
| 71250 CLUNY

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES	4
2.1. LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	4
RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ANNEE DEFINIS PAR LE RAPPORT 2023 POUR L'ANNEE 2024	5
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC	5
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES.....	8
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)</i>	8
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers, papiers et verre</i>	9
2.3.3. <i>Les collectes et flux spécifiques</i>	11
2.3.4. <i>La collecte en déchèterie</i>	12
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	15
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES	16
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	16
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	16
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	17
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation</i>	17
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats - en tonnes)</i>	18
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	19
3.1. DONNEES GENERALES	19
3.2. LES COUTS PAR FLUX	19
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE) 2024.....	22
DES INDICATEURS QUALITATIFS ANNEE 2024.....	24
3.4. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	24
3.5. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE.....	25
3.5.1. <i>Historique</i>	25
3.5.2. <i>Le déploiement du tri à la source des biodéchets</i>	25
3.5.3. <i>Poursuite des actions économie circulaire 2022-2026</i> :.....	26
3.5.4. <i>Les partenaires et réseaux de travail</i>	26
3.6. LES ACTIONS PHARES D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2024.....	27
3.6.1. <i>Poursuivre la stratégie économie circulaire du SIRTOM</i> :.....	27
3.6.2. <i>Relevez le défi (presque) zéro déchet 4^{ème} édition</i>	28
3.6.3. <i>Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques</i>	28
4. RESULTATS QUANTITATIFS.....	30
4.1.1. <i>Indicateurs du PLPDMA</i>	30
5. BILAN QUALITATIF 2024 / CADRE REGLEMENTAIRE.....	31
5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA.....	31
5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE.....	32
5.3. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025.....	33

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objectifs

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

Diffusion du rapport annuel

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM, au siège des 2 Communautés de Communes adhérentes et dans les Mairies des 57 communes membres.

Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr



Le SIRTOM collecte, par an, l'équivalent en poids de :

1,1
Tour Eiffel

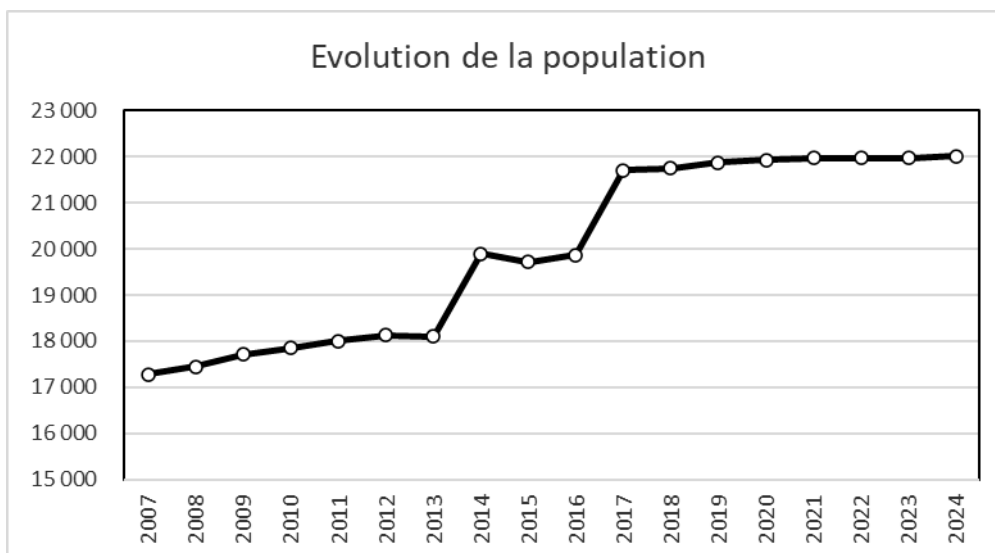


2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

En 2024 le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne compte 57 communes représentant **22 011 habitants**.

Pour rappel, en 2017, 9 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.



Collectivités adhérentes

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la **C.C. du Clunisois**, la **C.C. Saint Cyr Mère Boëtier** entre Charolais et Mâconnais. La totalité du territoire se situe dans le département de Saône et Loire (71).



Ce sont ces CC qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés à savoir : définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Informations complémentaires

Les deux CC participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Depuis 2019 la C.C. du Clunisois a décidé de mettre en place une fiscalité différenciée incitative pour les professionnels : la redevance spéciale incitative (RSI). L'assiette de cette RSI est le volume collecté. Le règlement de service de la RSI a été adopté par le Conseil communautaire de la CC du Clunisois par délibération du 08 avril 2019. Il fixe le seuil minimal de 400 litres de production de déchets ménagers par semaine pour être redevable de la RSI. Au-delà du seuil maximum de 15 000 litres hebdomadaires le service public des déchets ne peut plus être exercé.

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ANNEE DEFINIS PAR LE RAPPORT 2023 POUR L'ANNEE 2024

Optimisation du Service :











- Etude d'optimisation du service de collecte par le Bureau d'étude AJBD.

Tri à la source des biodéchets :

- Continuer le déploiement (compostage individuel et partagé) qui vise à apporter une solution à tous les usagers.
- Accompagner les professionnels dans le compostage autonome en établissement ou accompagnement méthodologique pour trouver des solutions autre que le compostage.

Etude d'une déchèterie inversée sur le territoire.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Flux	Précollecte	Collecte - Transport	Traitement
OMR	 Bacs gris	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Unité de valorisation énergétique VILLEFRANCHE/SAONE (SYTRAIVAL)
Emballages	 Bacs jaunes	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Centre de tri TORCY (71)
Papiers	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Papetier VOSGES
Verre	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Verrerie à CHALON / SAONE
Autres déchets	 5 déchèteries Gardiennage en régie	 Transports en régie et en prestation	Filières spécifiques selon les flux (REGION MACONNAISE et RHONE)

Compétences du SIRTOM :



Depuis 1986

Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	Collecte sélective (CS)	Gestion des déchèteries (haut et bas de quai)	Traitement des déchets OMr et CS jusqu'en 2017
---	----------------------------------	---	---

Au 1^{er} janvier 2017 : transfert de la compétence traitement des OMr et CS au SYTRIVAL (Villefranche-sur Saône – 69)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère presque totalement la collecte et le transfert des déchets sur son territoire en régie, à savoir : la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de valorisation ou traitement.

Les collectes sont organisées en :



14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : en C1 soit collecte une fois par semaine. CLUNY, le centre historique est collecté deux fois par semaine, en C2. Une tournée est en C0,5, collectée une semaine sur deux.

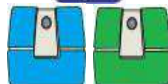


12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux en C0.5. CLUNY, le centre historique est en C1.

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère :



5 déchèteries : Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes et Trambly.



245 points d'apport volontaire (PAV) dont 135 colonnes pour le verre et 110 pour le papier.

Les déchèteries ont bénéficié d'un programme de réhabilitation sur la période 2016-2018.

Le tri et traitement des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont délégués au SYTRIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement implanté à Villefranche-sur-Saône (370 000 habitants), auquel le SIRTOM adhère depuis le 1er janvier 2017.

Les différents sites de tri, valorisation et traitement

- Incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRIVAL à Villefranche – sur- Saône des ordures ménagères résiduelles et des « Déchets Non Recyclables » des déchèteries après tri et broyage sur le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne ;
- Livraison à Quincieux des collectes sélectives des emballages, puis transfert vers centre de tri de Saint-Fons – 69 (marché SYTRIVAL avec Nicollin) jusque fin septembre puis livraison à Mâcon (Véolia) et transfert à TRICEA, Torcy 71, centre de tri public géré par le SMET 71 ;
- Acheminement des papiers à Quincieux puis usine de valorisation à Golbey – 88 (marché SYTRIVAL avec Norske Skoge) ;
- Livraison des cartons collectés en déchèterie à Mâcon (marché SIRTOM avec Valbara) ;

- Verre collecté et livré (par le biais des cases de transfert à St-Etienne-sur-Chalaronne) à Androzioux Bouthéon (42) ou à Champforgeuil (71) afin d'être trié puis redirigé chez le verrier Verallia à St-Romain-le-Puy (42) ou à Chalon sur Saône (71) pour être recyclé à 100% ;
- Valorisation et traitement du bois collecté en déchèterie, à Mâcon (contrat SIRTOM avec VBE) ;
- Valorisation et traitement de la ferraille et des batteries, collectées en déchèterie, à Mâcon (marché SIRTOM avec Derichebourg) ;
- Valorisation et traitement des gravats à Clessé (marché SIRTOM avec CARME) ;
- Traitement des Déchets Diffus Spéciaux (DDS ou Déchets Dangereux des Ménages) société EDIB à Longvic (via marché SIRTOM).

Concernant les déchets verts en 2024, la totalité a été broyée sur site puis reprise par des agriculteurs locaux pour utilisation en sous-couche de litière.

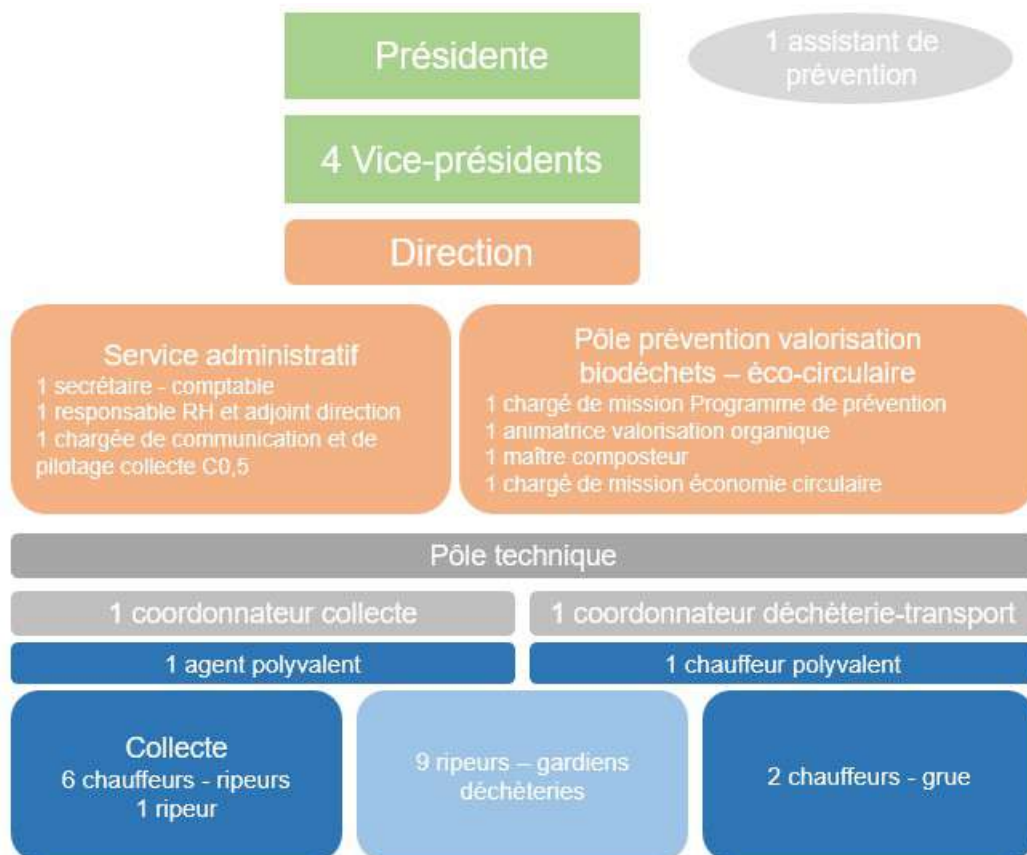
Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Contrat en cours	Barème
Agrément Refashion (ex ECO TLC : textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO (papiers-emballages)	01/01/2018	Barème G
Agrément ECOSYSTEM pour les DEEE	01/01/2023	Scénario S1 pour 4 déchèteries / S2 pour Cluny
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/01/2018	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2019	



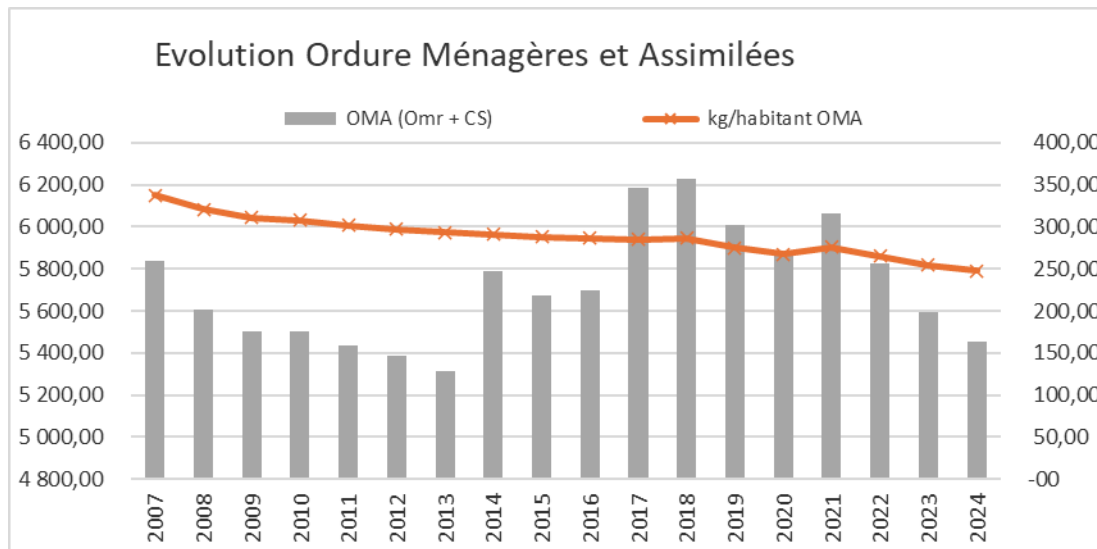
Le service est exploité en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, service administratif et service prévention, économie circulaire et valorisation organique est de **28 agents**, ce qui équivaut à 27,6 ETP.

Pour assurer le service notamment pendant la période estivale, le SIRTOM recourt à des contractuels. Ils représentent l'équivalent d'1 ETP sur l'année.



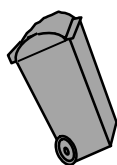
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

Les déchets provenant des ménages sont appelés **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées. Cela regroupe les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et les collectes sélectives (CS).



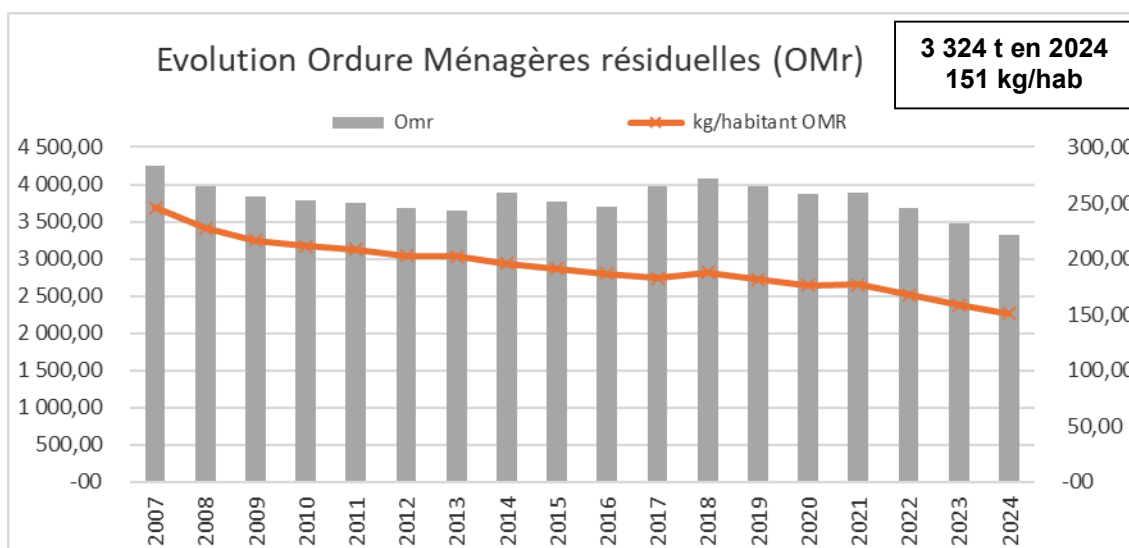
Evolution 2023/2024 ↔ **- 142 tonnes soit - 3 %**
 Ratio d'OMA par habitant ↔ **6.9 kg de moins par habitant - 3% de baisse**

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)



- 22 011 habitants desservis,
- 3 324 tonnes collectées soit **151 kg/habitant** desservi
- 79 000 km / 44 500 litres de gasoil

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées



Evolution 2023/2024 ↔ **-153.5 tonnes soit - 4 %**
 Ratio d'OMr par habitant ↔ **7.3kg de moins par habitant - 5% de baisse**

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis soit en porte à porte soit en point de regroupement.

Points de regroupements :

- Nombre de points de regroupements : 540
- Population concernée par ce type de collecte : 40 %

Fréquences de collecte :

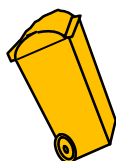
- 87% des habitants, soit 19 150 personnes, sont collectés 1 fois par semaine : C1 ;
- 7% des habitants, soit 1 541 personnes, sont concernés par la collecte 2 fois par semaine (C2) : il s'agit du secteur sauvegardé de Cluny.
- 6% des habitants, soit 1 320 personnes, sont concernés par la collecte une semaine sur deux (C0,5).

2.3.1.3 Collecte en C 0.5

En 2022, un test de collecte des OMr une fois tous les 15 jours a été effectué sur une des 14 tournées. Le test au départ prévu pour une période de 6 mois a été maintenu. En 2024, ces zones ont continué à être ramassées tous les 15 jours.

En 2024, une étude de grande ampleur a été lancée pour vérifier la faisabilité d'une généralisation de la collecte en C0,5 sur les OMr. Le changement de rythme de collecte est prévu en juillet 2025.

2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers, papiers et verre



- 22 011 habitants desservis,
- 2 129 tonnes collectées soit 96.7 kg/habitant desservi
- 38 000 km / 25 500 litres de gasoil

La collecte des emballages est effectuée en régie.

Les papiers et le verre sont collectés par des prestataires via des marchés passés par le SYTRAIVAL.

2.3.2.1 Population desservie

L'ensemble de la population (22 011 habitants) du territoire du SIRTOM est desservie pour la collecte du verre, des emballages et du papier selon les modalités suivantes :

Collecte des emballages en mode « mixte » selon la répartition suivante :

- 60% en porte à porte ;
- 40% en points de regroupement (540 points).

L'ensemble des habitants est desservi par 245 points d'apport volontaire : 135 bornes pour le verre et 110 bornes pour les journaux magazines.

2.3.2.2 Quantités collectées – quantités valorisées

Depuis le 1^{er} février 2022 le SIRTOM est passé aux extensions de consignes de tri. Ce dispositif permet de simplifier le geste de tri puisque le seul critère à appliquer est la caractérisation « emballage ». L'augmentation attendue est de l'ordre de 3 kg par habitant et par an.

La collecte sélective est effectuée en 3 flux :

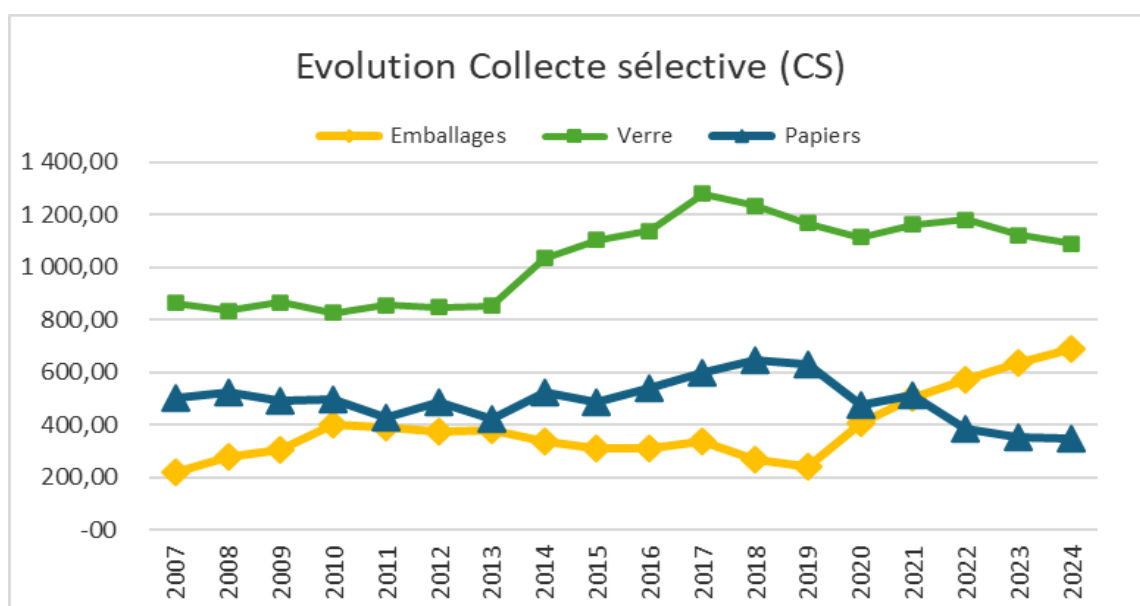
- verre ;
- emballages : tous les emballages depuis le 1^{er} février 2022 ;
- papiers.

	2021		2022		2023		2024	
	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab
Verre	1 164	52,99	1 182	53,78	1124	51,15	1092	49.60
Emballages	501	22,84	571	25,99	638	29,06	690	31.35
Papiers	515	23,44	383	17,41	355	16,18	347	15.77
Total	2 181	99	2 136	97	2 117	96.38	2 129	96.7

Evolution 2023/2024 ↔ **+ 11.5 tonnes soit + 3 %**

Ratio par habitant ↔ **0.34kg de moins par habitant**

L'augmentation attendue de 3 kg par habitant et par an n'est pas totalement atteinte cette année. Les chiffres de collecte d'emballages montrent une évolution de 2,30 kg/hab.



Emballages collectés ↔ **+ 51.8 tonnes soit + 8 %**

Verre ↔ **- 32 tonnes soit - 3 %**

Papiers/ Gros de magasin ↔ **- 8 tonnes soit - 2 %**

Valorisation des déchets

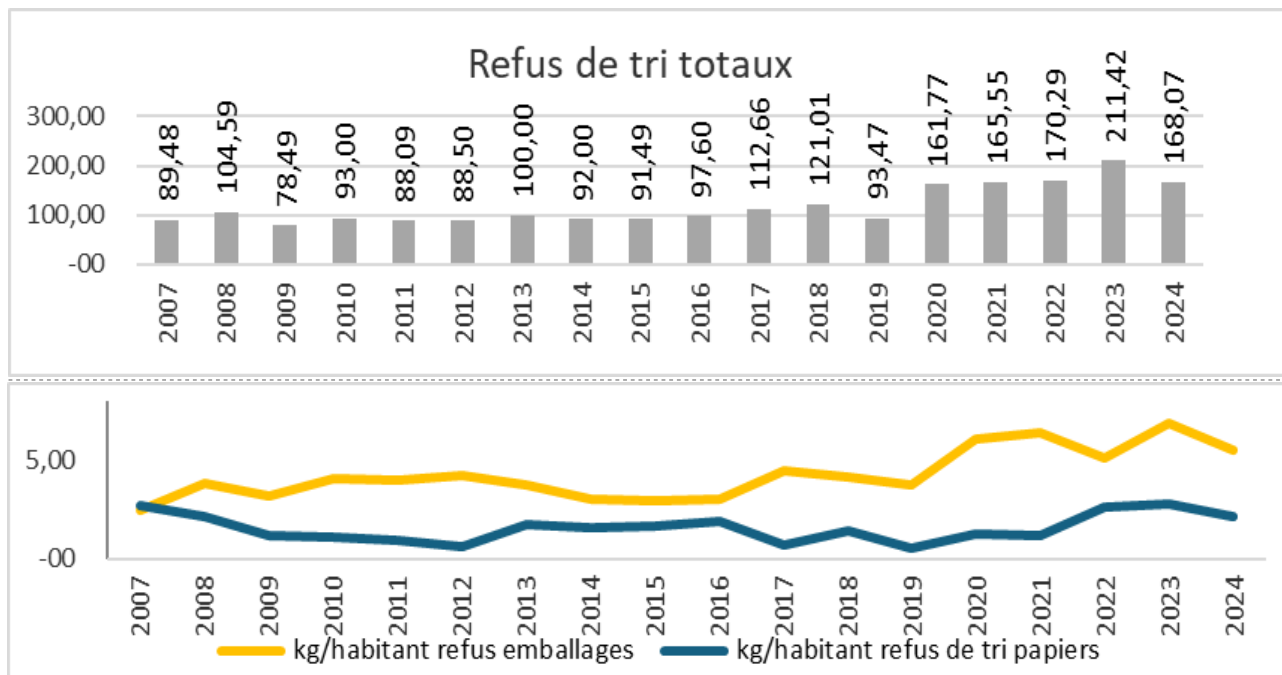
Ci-dessous tonnages livrés aux repreneurs et valorisés, données Centre de Tri ; Sytraival

Type d'emballage	Total 2024		Total 2023		Evolution 2023/2024	
	Total valorisé tonnes	Quantités valorisées kg/hab	Total valorisé tonnes	Quantités valorisées kg/hab	Tonnes	%
Verre	1091,66	49,69	1082	49,25	10	0,89%
Matière plastique	146,8	6,68	143,5	6,53	3	2,30%
Métaux ferreux	28	1,27	28	1,27	0	0,00%
Aluminium	11	0,50	11	0,50	0	0,00%
Cartonnette	242,1	11,02	291,5	13,27	-49	-16,95%
Carton complexé (briques)	15,1	0,69	12,9	0,59	2	17,05%
Total Emballage	443	20,16	486,9	22,16	-44	-9,02%
Papiers / Journaux et magazines	30,2	1,37	51,3	2,34	-21	-41,13%
Déchets de papeterie et livres (gros de magasins)	15,5	0,71	27,6	1,26	-12	-43,84%
Total papiers (Chiffres du Centre de tri, hors PAV)	45,7	2,08	78,9	3,59	-33	-42,08%
TOTAUX	1580,36	71,93	1647,8	75,00	-67	-4,09%

Refus de tri

Refus de tri totaux ↔ **- 40 tonnes soit - 19%**

Ratio par habitant ↔ **- 1.80 kg/habitant soit - 19 %**



Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 17.5 % des emballages (121 t de refus, soit 5.5 kg/habitant) - **en baisse**
- En 2023 : 24 % des emballages collectés (151 t de refus, soit 6.9 kg/hab)
- 14.8 % des JRM (51 t de refus, soit 2.14 kg/habitant) - **en baisse en tonnage, mais en hausse en pourcentage**
- En 2023 : 13.6 % des JRM (60 t de refus, soit 2.65 kg/habitant).

2.3.3. Les collectes et flux spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a signé une convention de partenariat avec l'association Relais Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées. Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM (22 PAV sur tout le territoire).

Tonnage collecté en 2024 : 112.4 tonnes, soit 5.11 kg/habitant

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71). En 2023 se sont 106 tonnes qui ont été collectées (soit 4.8 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Cartons bruns présents dans la collecte des papiers :

Les flux des papiers collectés en Points d'Apport Volontaire comportent une part importante de cartons bruns. Ces cartons bruns sont considérés comme des refus de papiers, et donc ne sont pas rémunérés par les repreneurs (pas de recettes industrielles). Les collecteurs majorent (amendes) leurs coûts de collecte du fait de la présence de ces cartons, L'objectif donc est de supprimer ce flux ; pour rappel les cartons bruns sont à déposer en déchèteries.

Refus de tri papiers en 2024 : 51.1 tonnes, soit 2.32 kg/habitant

Dont cartons bruns dans les papiers en 2024 : 22.36 tonnes, soit 1.02 kg/habitant

En 2023, les cartons bruns dans les papiers étaient de 18.62 tonnes soit 0.85 kg/habitant.

2.3.3.3. Collecte spécifique des déchets amiantés

Cette collecte est organisée par le SIRTOM selon les demandes : sur inscription des usagers qui peuvent déposer entre 3 et 5 plaques d'amiante (ou équivalent) dans des contenants spécifiques fournis (des équipements de protection pour manipuler les déchets sont également fournis). La prestation de collecte est réalisée par un prestataire agréé sur rendez-vous à la déchèterie de Cluny, en bas de quai, un jour de fermeture. Les campagnes de collecte sont organisées 1 à 2 fois par an, selon les demandes.

En 2024, une seule opération a eu lieu.

Tonnage collecté en 2024 : 8.76 tonnes, soit 0.39 kg/habitant

En 2023, le tonnage collecté était de 10.32 tonnes soit 0.47 kg/habitant.

2.3.4. La collecte en déchèterie

Le SIRTOM compte 5 déchèteries gérées en régie. En 2024, **5 096 tonnes** de déchets ont été collectées (3 745 t hors gravats).

Total collecté (Hors gravats) ↔ **+ 293 tonnes soit +8%**

Ratio par habitant ↔ **+ 13 kg/hab**

- Déchèterie de CLUNY 3 Impasse du Pré Robert, 71250 Cluny
- Déchèterie de SALORNAY Route de Montceau, 71250 Salornay-sur-Guye
- Déchèterie de TRAMAYES 52 Rue des Artisans, 71520 Tramayes
- Déchèterie de TRAMBLY 279 Route de Montravent, 71520 Trambly
- Déchèterie de LA GUICHE 410 Route du bois de Méaudres, 71220 La Guiche

2.3.4.1 Ouverture des déchèteries

Horaires d'été du 17 juin au 14 septembre						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Cluny	7h-13h	7h-13h	7h-13h	7h-13h	7h-13h	7h-13h
Salornay		7h-13h		7h-13h		7h-13h
Trambly	7h-13h		7h-13h		7h-13h	7h-13h
La Guiche				7h-13h		7h-13h
Tramayes		7h-13h				7h-13h

Horaires d'hiver du 16 septembre au 14 juin						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Cluny	9h- 12h 13h30 - 17h		9h- 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Salornay		9h - 12h				9h - 12h 13h30 - 17h
Trambly	9h- 12h 13h30 - 17h		9h- 12h 13h30 - 17h		9h – 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
La Guiche		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Tramayes		9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h		9h - 12h

2.3.4.2 Déchets acceptés

Spécificités :

La déchèterie de Tramayes ne reçoit pas les déblais et gravats (déchets de béton, briques...)

Déchets non acceptés :

Aucune des 5 déchèteries ne réceptionne les déchets suivants :

- ✓ Bouteilles de gaz et extincteurs ;
 - ✓ Pneumatiques : pneumatiques hors d'usage ;
 - ✓ Déchets amiantés : déchets amiantés (amiante lié).
- (1 à 2 opérations ponctuelles de collecte d'amiante liée sont organisées chaque année sur le site de Cluny).

Admission des déchets des professionnels

Les déchets des entreprises et artisans du territoire sont acceptés dans les 5 déchèteries du SIRTOM. Le suivi de fréquentation s'effectue au moyen des cartes de contrôle d'accès.

Déchets	Limite	Tarifs*
Tous Déchets dangereux	20 kg/semaine	1,50€/kg
Déchets de bois	3 m ³ ou 0,6 t/semaine	15€/m ³ ou 65€/tonne
Déchets verts	3 m ³ ou 0,4 t/semaine	10€/m ³ ou 50€/tonne
Déchets en mélange/non recyclables/plâtre	3 m ³ ou 0,4 t/semaine	25 €/m ³ ou 100€/tonne
Déchets de béton, briques	3 m ³ ou 4 t/semaine	25 €/m ³ ou 20€/tonne

* tarifs définis par délibération du 26 mars 2024

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28/03/2007.

2.3.4.3 Population desservie

Les 5 déchèteries du territoire sont accessibles à tous les habitants du SIRTOM ; la population desservie par ces installations est donc de 22 011 habitants. Les habitants de certaines communes ont également accès à des déchèteries d'autres collectivités du fait de la proximité : l'accès est régi par une convention et donne lieu à une rétribution financière. Celle-ci représente un coût pour le SIRTOM de 85 996 € en 2024.

Par ailleurs le SIRTOM, par convention, accueille les habitants du Rousset-Marizy à la déchèterie de La Guiche ; en 2024 cela a représenté une recette de 36 763 €.

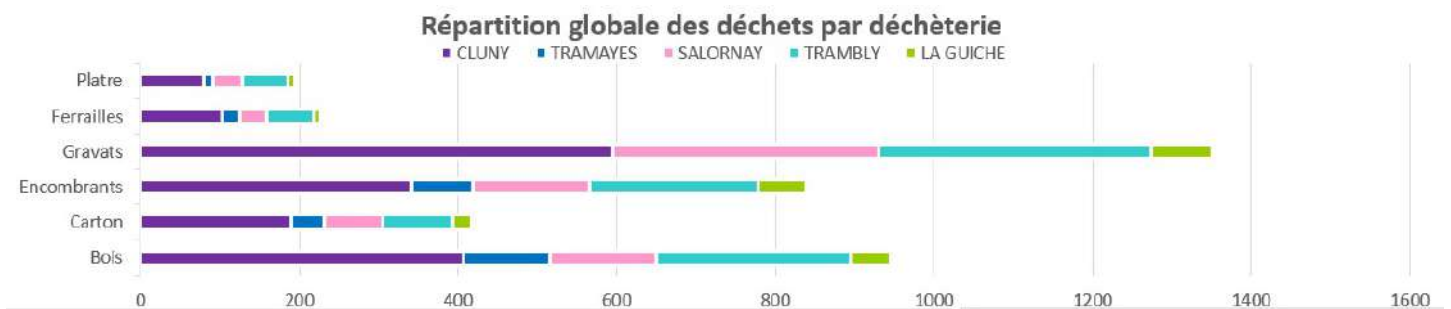
Fréquentation des déchèteries : répartition entre particuliers et professionnels

Un système de barrière est en place dans les déchèteries du territoire afin de limiter l'accès aux titulaires d'une carte d'accès. Ce système permet également un comptage des fréquentations. Pour l'année 2024, plusieurs barrières ont été inutilisables durant plusieurs mois. Les chiffres de fréquentations et de répartition entre particuliers et professionnels ne sont pas représentatifs. Ils ne pourront pas être analysés.

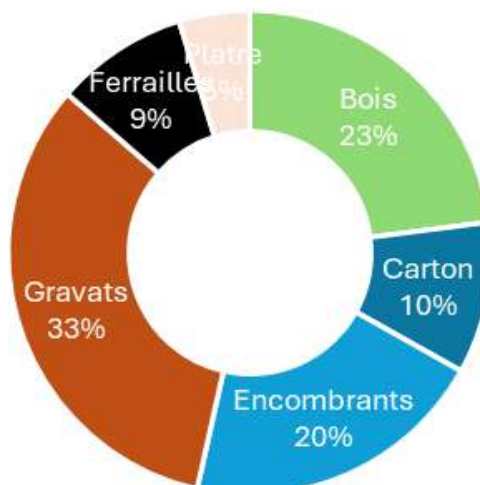
2.3.4.4 Quantités collectées

Evolution 2023/2024 ↔ **+ 293 tonnes (hors gravats) soit + 8 %**
+ 199 tonnes (avec gravats) soit + 4%

Données en tonnes



Répartition annuelle du poids (en %)



Déchèterie	Cluny	Salornay	Trambly	Tramayes	La Guiche	Total (T)	Kg/hab
Cartons	190.14	74.72	87.30	40.92	24.04	417.12	18.95
Bois	406.93	134.20	244.45	109.67	49.82	945.07	42.94
Ferrailles	103.03	33.68	59.42	22.05	8.39	365.38	16.60
DNR	341.48	147.30	212.34	76.72	61.34	839.18	38.13
Plâtre	79.10	36.98	57.38	12.62	8.88	194.96	8.86
EcoSystem - DEEE	134.66	44.80	75.18	24.53	21.04	300.21	13.64
EcoMaison	222.80	91.50	124.16	0	56.12	494.58	22.47
Polystyrène	-	-	-	-	-	5.73	0.26
Huiles alimentaires	3.19	0.82	0.69	0.82	0.21	5.74	0.26
Huiles vidanges	6.30	3.33	3.51	1.19	0.36	14.69	0.67
Piles et batteries	0.96	0.92	0.91	0.40	0.32	3.5	0.16
Huisseries	12.15	8.34	19.30	7.16	0.92	47.87	2.17
TOTAL Déchets	1 500.74	576.59	790.16	260.19	156.77	3 634.03	165.10
Pâteux/peintures	3.14	1.28	3.05	0.75	0.69	8.90	0.40
Solvants-Liquides inflammables	6.72	2.64	3.76	1.28	0.91	15.31	0.70
Acides	0.08	0.01	0.13	0.01	0	0.23	0.01
Produits agro-chimiques	0.67	0.66	0.40	0.04	0.01	1.78	0.08
Filtres à huile	0.21	0.16	0.39	0.04	0	0.81	0.04
Emb. Vides souillés (EVS)	17.77	6.03	11.26	3.94	3.94	42.94	1.95
Bases	0.17	0.07	0.08	0.01	0.03	0.35	0.02
Aérosols	0.74	0.27	0.45	0.19	0.13	1.78	0.08
Autres DDS non-identifiés	0.22	0.25	0.33	0.05	0	0.85	0.04
Eco DDS	16.82	7.76	10.75	3.07	2.63	41.04	1.86
TOTAL Déchets dangereux	46.55	19.15	30.61	9.37	8.34	113.99	5.18
TOTAL (hors gravats)	1 547.29	595.74	915.25	305.45	239.78	3 744.55	170.28
Gravats	595.25	334.40	343.75	0	77.70	1 351.10	61.38
TOTAL DECHETERIES	2 142.54	930.14	1 259.00	305.45	317.48	5 095.65	231.50

Le bilan total est à la hausse. En effet, tous les flux sont en augmentation en déchèteries, sauf les gravats qui connaissent une légère baisse. Le total en déchèteries en 2023 était de 4 897 tonnes, soit +4% en 2024.

Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le contrat avec ECOSYSTEM est depuis 2024 un contrat mutualisé avec le SYTRAIVAL, comme précisé par la délibération du 21 février 2023.

La configuration reste identique : à savoir S2 pour la déchèterie de Cluny et S1 (optimisation) pour les 4 autres sites.

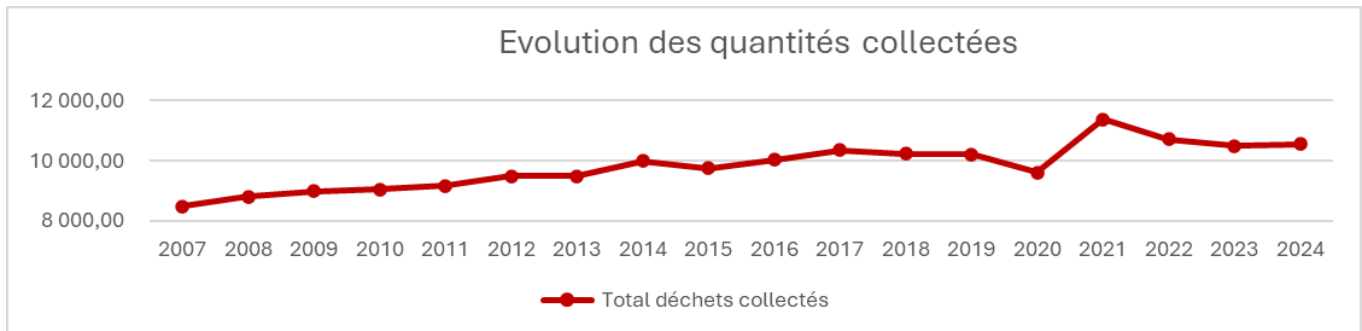
*S1 et S2 sont des scénarios de collecte : les organismes collectent sur demande ou par périodicité pré-définie.

Année	CLUNY	TRAMBLY	TRAMAYES	SALORNAY	LA GUICHE	Total
2021	141 023	65 967	26 674	41 241	12 616	287 521
2022	129 407	61 434	22 507	42 514	12 297	268 159
2023	125 831	68 729	23 163	40 646	13 337	271 706
2024	134 660	75 180	24 530	44 800	21 040	300 210
Evolution %	7%	9%	6%	10%	58%	10%
						13.64 kg/hab

Evolution 2023/2024 ↔ **+ 28.5 tonnes soit + 10%**

Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière.

2.4. EVOLUTION DES COLLECTES



Evolution 2023/2024

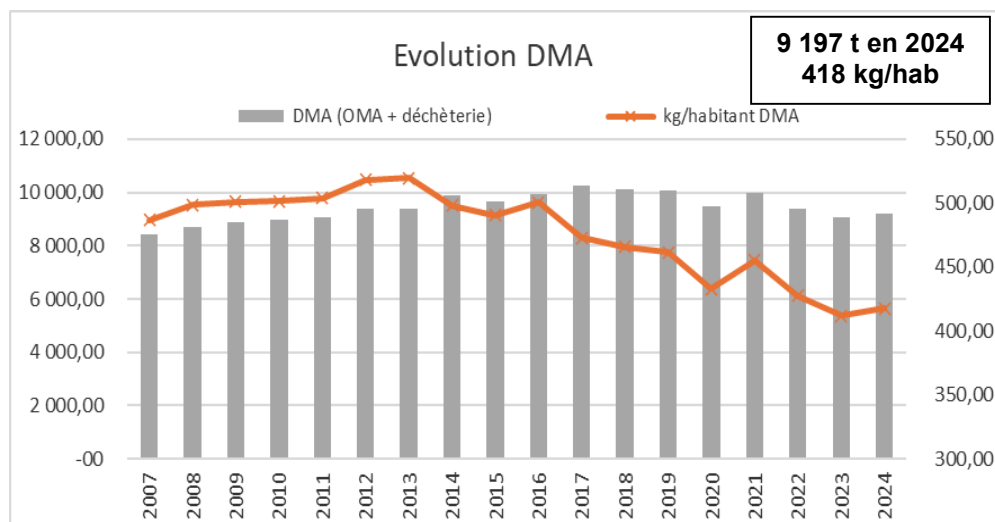
Total ↔ **+ 1 %**

OMr ↔ **- 4 %**

CS ↔ **+ 3 %**

Déchèteries (avec gravats) ↔ **+ 4 %**

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont l'ensemble des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) et des collectes de déchèteries (hors gravats et hors déchets spécifiques).



Evolution 2023/2024 ↔ **+ 151 tonnes soit + 2 %**
 Ratio DMA par habitant ↔ **+ 6kg par habitant + 1 %**

2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES

- 9 197 tonnes de déchets collectés (hors gravats) dont 98 % orientés en valorisation ;
- En 2020, 93 % des déchets collectés étaient valorisés.

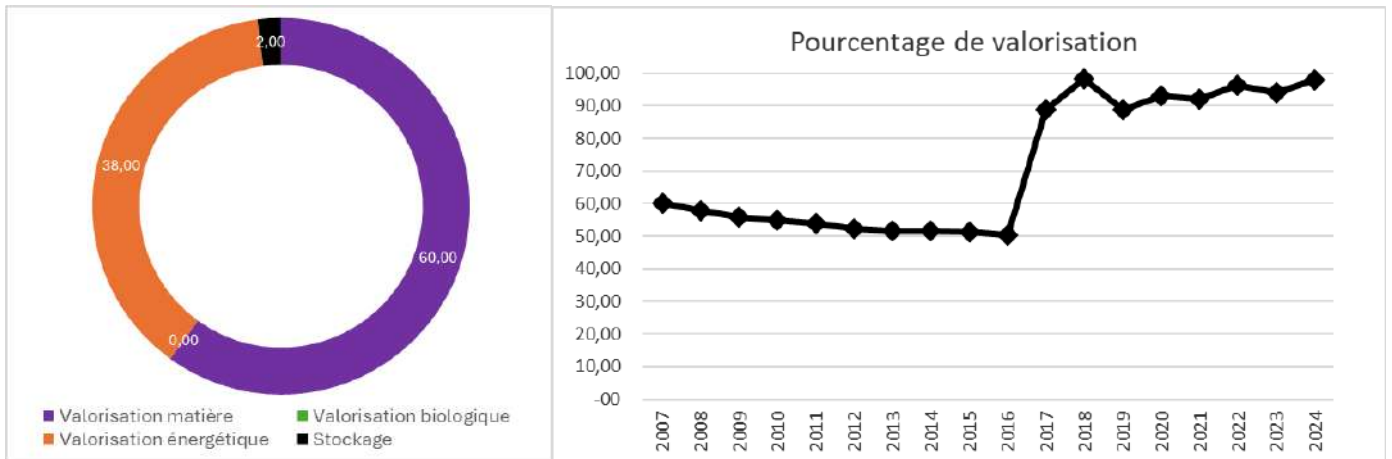
2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation
Déchets d'emballages : métaux ferreux – aluminium – cartonnettes – carton complexe (Tetra brique) – plastique	Centre de tri SYTRAIVAL / Centre Nicollin puis TRICEA en octobre 2024	SAINT FONTS (69) puis TRICEA (Torcy 71) depuis octobre 2024
Déchets d'emballages en verre	Centre de recyclage du Verre	Chalon sur Saône (71)
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins) – Journaux /magazines	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets de vêtements en textiles	Centre de tri relais Bourgogne	Saint Marcel (71)
Ordures ménagères résiduelles	UVE SYTRAIVAL VALEST	Villefranche-sur-Saône (69)
Refus de tri papiers - emballages	UVE SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)

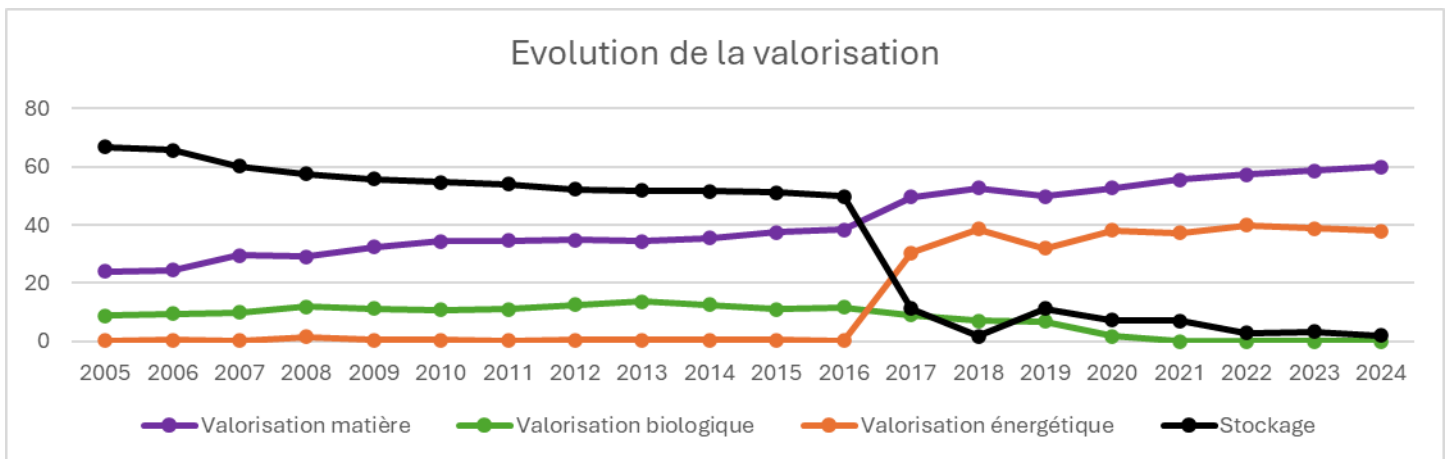
2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants Usagés	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Huiles usées	SEVIA	69-Saint Fons
Déchets de produits agro-chimiques	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets acides / bases / comburant	Traitement physico-chimique - EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	EDIB – Val. Énergétique	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	DERICHEBOURG	71- Mâcon
Déchets d'emballages métalliques en mélange	SARPI – Cryogénie	42- La Talaudière
Déchets carton	VALBARA (Véolia)	71 - Mâcon
Déchets de bois	VBE	71 - Mâcon
DEE hors d'usage	Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers	UIOM SYTRAIVAL (tri, broyage à St Etienne-sur-Chalaronne - 01)	69- Villefranche-sur-Saône
Meubles – ECO MOBILIER	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées	Valorisation matière SCRELEC	69 - Arnas
Corps gras	DIELIX – Val. Matières	78- Limay
Déchets de béton, briques	CARME	71 - Clessé
Batteries	Derichebourg	71 - Mâcon
Radiographie	Association AMI	71 - Mâcon
Déchets amiantés	VALBARA (Véolia)	71 - Mâcon
Cartouches d'encre	LVL	44 - La Chevrolière
Capsules Nespresso	ECOPOLE DES GRANDS MOULIN (VEOLIA)	21 - Drambon
Plâtre	SYTRAIVAL	69 - Arnas
Polystyrène – Plastiques souples	Les Valoristes Bourguignons	71 - Champforgeuil

2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

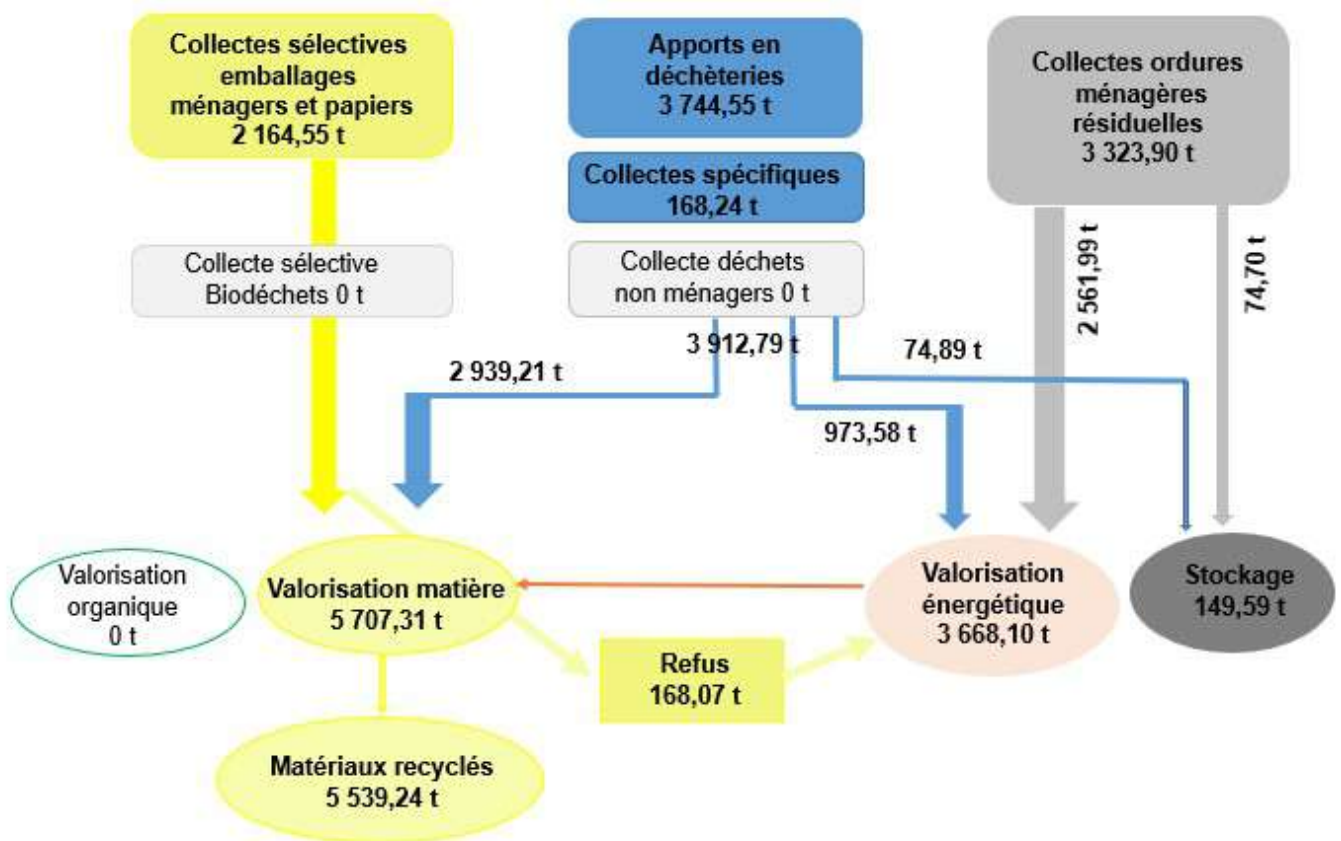


2.5.4. Evolution de la valorisation



2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats - en tonnes)

	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL	kg/hab
Collecte OMR	687,21		2561,99	74,70	3323,90	151,29
CS matériaux secs	2164,55		132,53		2297,07	104,55
CS Biodéchets						
CS Spécifiques	159,48			8,76	168,24	7,66
TOTAL OM hors déchèterie	3011,24		2694,52	83,46	5789,22	263,51
Déchets déchèteries	2696,08		973,58	74,89	3744,55	170,44
TOTAL OM et déchèteries	5707,31	0,00	3668,10	158,35	9533,76	
kg/hab	259,78	0,00	166,96	7,21	433,94	
%	60%	0%	38%	2%		



DES INDICATEURS FINANCIERS

2.1. DONNEES GENERALES

CA 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 767 878.80 €	3 901 707.31 €
INVESTISSEMENT	794 185.12 €	860 053.60 €
TOTAL	4 562 063.92 €	4 761 760 .91 €

Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 3 073 000 € pour 2024 et représentent 79 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 64 % des recettes totales (*en 2023, 2 840 000 €, 72 % des recettes de fonctionnement / 65 % des recettes totales*).

La dette en capital au 31 décembre 2024 est de 1 242 978.37 € (*1 142 328.24€ au 31/12/2023*).

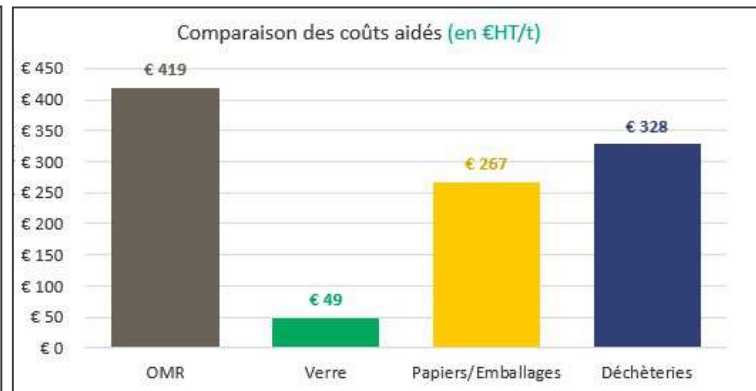
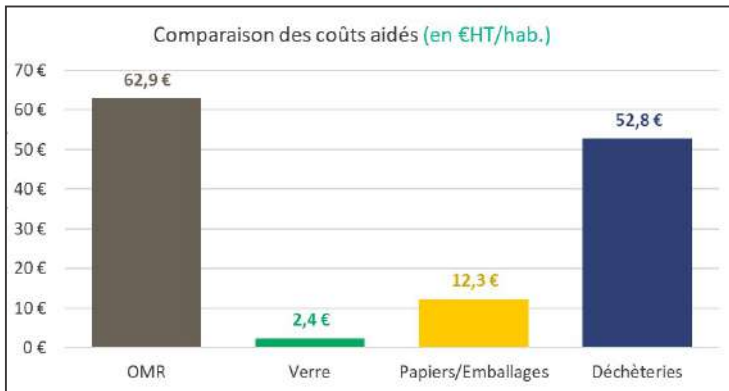
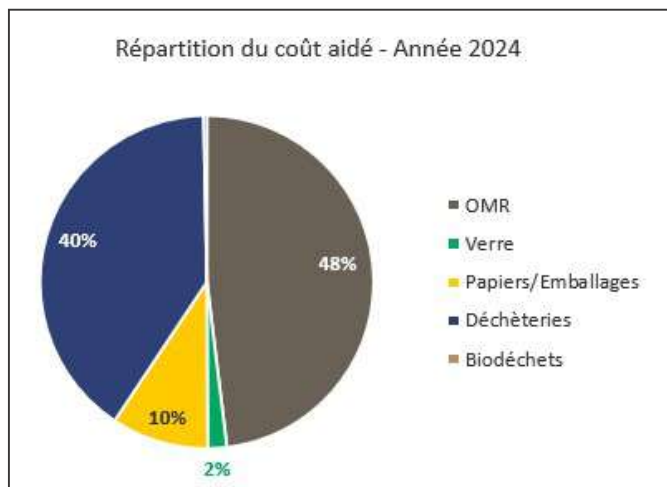
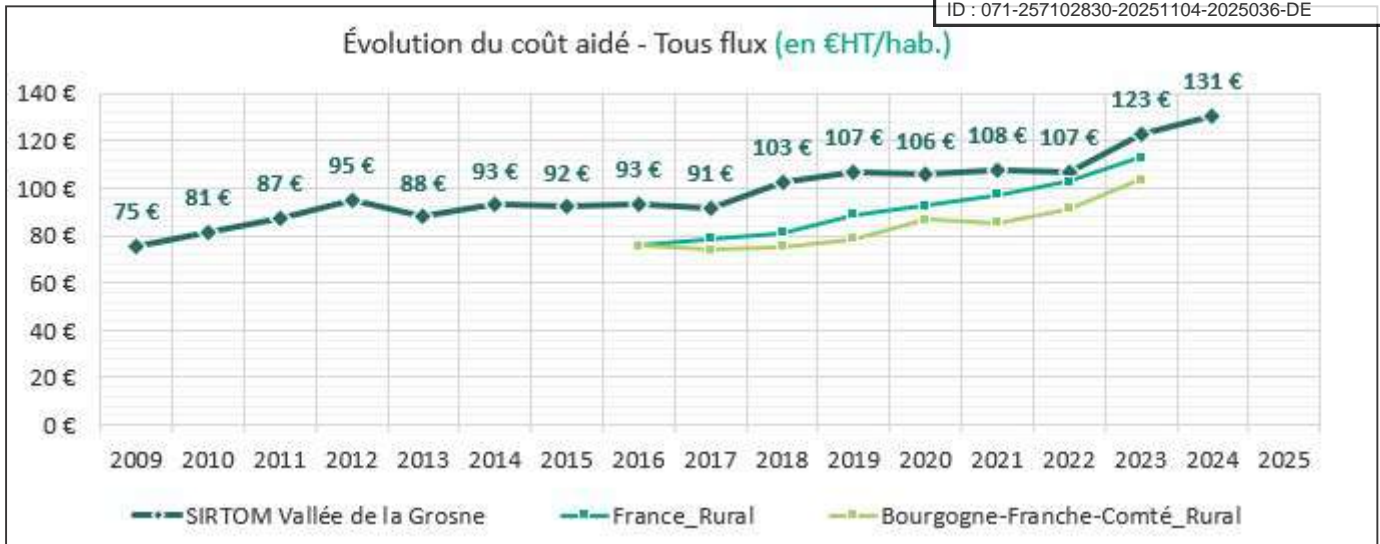
Le coût moyen des participations prélevées, ramené à l'habitant, est de 139.61 € (129.27 € en 2023).

2.2. LES COUTS PAR FLUX

Toutes les données présentées proviennent de la matrice des coûts 2024. La matrice a été validée par l'ADEME le 07 juillet 2025.

Année 2024 Montant HT par habitant	Flux de déchets					Total	Coût 2023
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Gestion du passif		
Coût complet	-	4.4	-	57.9	0.5	-	-
Coût technique	64.8	3.1	-	55	0.5	-	-
Coût partagé	64.4	2.5	13	54.2	0.5	134.5	126.8
Coût aidé HT	62.9	2.4	12.3	52.8	0.5	130.8	122.9
Coût aidé TTC	66.7	2.6	13.8	55.6	0.5	139.1	131
Année 2024 Montant HT par tonne	Flux de déchets					Total	Coût 2023
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Gestion du passif		
Coût complet	-	89	-	356	1	-	-
Coût technique	432	-	-	341	1	-	-
Coût partagé	429	50	282	336	1	327	292
Coût aidé HT	419	49	267	328	1	318	283
Coût aidé TTC	444	53	299	345	1	338	302

- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...);
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E / ECOMOBILIER / ECO DDS / ECO TLC / CITEO) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions).
- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteur : déchets couverts par contributions des producteurs : DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES

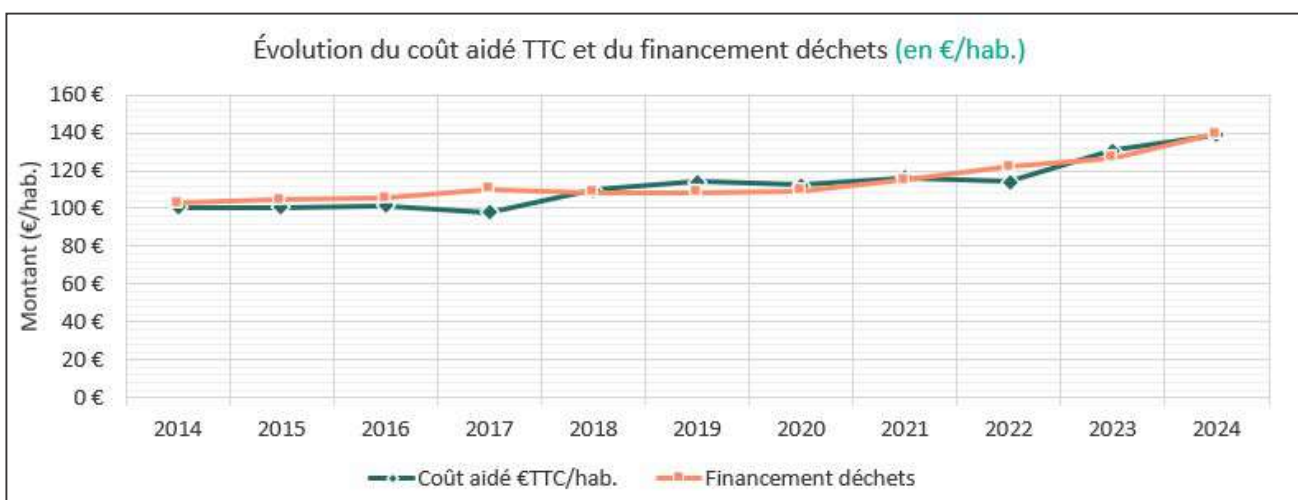


Couverture du coût aidé TTC par le financement déchets

La totalité du coût aidé est couvert par le financement du service déchet qui comprend : la contribution des collectivités, le montant de la TVA acquittée ainsi que la facturation des professionnels en déchèteries ; en 2023, le taux de couverture était de 97 %, en 2024 il est de 100%.

Voir l'évolution du taux de couverture ci-dessous.

Montant en € (arrondis au millier d'euro)				
	Coût aidé TTC	Financement	Écart financement	Taux de couverture
2014	1 996 000 €	2 043 000 €	+47 000 €	102 %
2015	1 975 000 €	2 069 000 €	+94 000 €	105 %
2016	2 019 000 €	2 111 000 €	+92 000 €	105 %
2017	2 121 000 €	2 386 000 €	+265 000 €	112 %
2018	2 385 000 €	2 358 000 €	-27 000 €	99 %
2019	2 499 000 €	2 362 000 €	-137 000 €	95 %
2020	2 473 000 €	2 390 000 €	-83 000 €	97 %
2021	2 551 000 €	2 530 000 €	-21 000 €	99 %
2022	2 508 000 €	2 668 000 €	+160 000 €	106 %
2023	2 951 000 €	2 853 000 €	-98 000 €	97 %
2024	3 081 000 €	3 088 000 €	+7 000 €	100 %

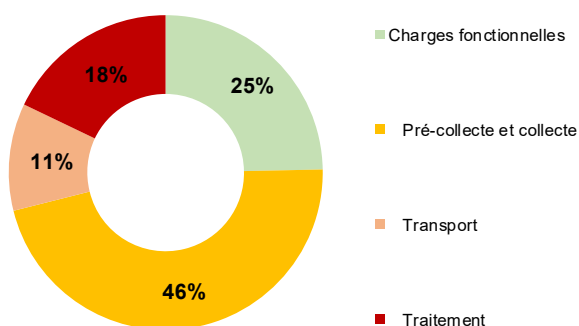


REPARTITION DES COUTS COMPLETS PAR SERVICE

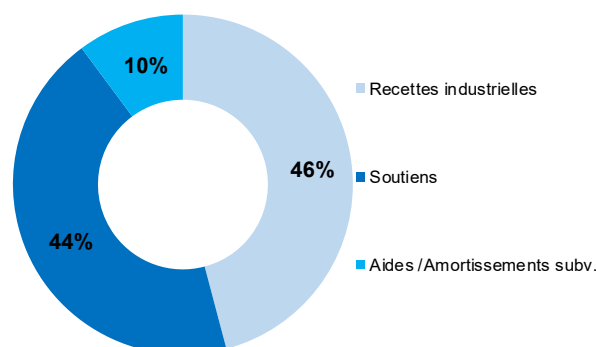
Année 2024	Flux de déchets						Coûts 2023
	OMr	VERRE	Papiers	EMB.	Déchets déchèteries	Total	
Coût pré-collecte	7.06	7.88	2.82	30.36	-	9.84	10.36
Coût collecte	174.21	55.98	-	366.88	91.87	134.27	123.67
Coût transfert / transport	19	-	-	62,65	-	37.71	24.67
Coût traitement	-	-	-	-	-	137.65	125.97
Coût communication	1.02	0.9	2.58	3.6	0.9	1.21	4,96
Coût prévention	33.75	6.79	7.08	64.68	27.1	29.1	26.4
Coût structure	83.06	17.13	22.29	176.5	91.87	73.39	57.07

- * **Coût pré collecte** : charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte** : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport...) avec participations au frais de transport du syndicat de traitement ;
- * **Coût transport** : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement ;
- * **Coût traitement** : dépenses de tri et traitement des déchets (incluant frais syndicat traitement) ;
- * **Coût communication** : charges de communication / sensibilisation (personnel, animation, outils...)
- * **Coût prévention / ZDZG** : charges de prévention / opération ZDZG (personnel prévention, outils...)
- * **Coût structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances...)

Répartition des postes de charges



Répartition des postes de produits (hors participations)



2.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE) 2024

Détail des recettes 2024

TOTAL recettes TTC (= rachats + soutiens)	591 651 €
RACHATS	196 854 €
RACHAT COLLECTES SELECTIVES (SYTRAIVAL)	90 689 €
RACHAT VERRE (SYTRAIVAL)	26 873 €
RACHAT PAPIER (SYTRAIVAL)	23 271 €
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	140 833 €
RACHAT FERRAILLES (GDE)	51 933 €
RACHAT BATTERIES (GDE)	4 088 €
RACHAT MATIERES DECHETERIES	56 021 €
SOUTIENS ECO ORGANISMES	394 797 €
CITEO Emballages	318 023 €
ECOMAISON	21 692 €
REFASHION	2 000 €
ECOSYSTEME	22 900 €
CITEO Papiers	25 647 €
ECO DDS	4 534 €

Détails	Dépenses TTC	Recettes rachats TTC	Soutiens / éco- organisme	FINANCIER Sans soutien	FINANCIER Avec soutien
OMR (SYTRAIVAL)	420 473 €			-420 473 €	-420 473 €
DEPENSES TRI / VALORISATION	412 601 €	196 854 €	394 797 €	-215 747 €	179 050 €
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	20 601 €			-20 601 €	-20 601 €
PAPIERS (SYTRAIVAL)	33 446 €	23 271 €	25 647 €	-10 175 €	15 472 €
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	187 121 €	90 689 €	318 023 €	-96 432 €	221 591 €
VERRE (SYTRAIVAL)	65 646 €	26 873 €		-38 772 €	-38 772 €
CARTONS DECHETTERIES (VALBARA)	19 637 €			-19 637 €	-19 637 €
BOIS DECHETTERIES (VBE)	67 430 €			-67 430 €	-67 430 €
DECHETS VERTS (VBE)	18 720 €			-18 720 €	-18 720 €
FERRAILLES + BATTERIES (GDE)	0 €	56 021 €		56 021 €	56 021 €
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	128 311 €			-128 311 €	-128 311 €
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB)	67 547 €		4 534 €	-67 547 €	-63 013 €
AMIANTE DECHETTERIES (SITA)	4 300 €			-4 300 €	-4 300 €
GRAVATS (CARME)	19 006 €			-19 006 €	-19 006 €
PLATRE (SYTRAIVAL)	22 831 €			-22 831 €	-22 831 €
TOTAL	1 075 069 €	196 854 €	394 797 €	-878 215 €	-483 418 €

DES INDICATEURS QUALITATIFS ANNEE 2024

2.4. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

Projets d'actions de communication/sensibilisation sur les déchets

La commission communication du SIRTOM s'est réunie le 29 avril 2024 pour valider les orientations de l'année. Les sujets principaux abordés étaient le contenu de l'ECO-SIRTOM (bulletin intercommunal), la refonte du site internet ainsi que la diffusion d'un kit « nouvel habitant ».

Une chargée de communication a été recrutée afin de structurer, de professionnaliser et d'institutionnaliser la communication du syndicat. Certains outils ont pu être vulgarisés comme le rapport annuel qui a fait l'objet d'un résumé graphique pour rendre la lecture plus abordable par les élus et le grand public.

Ces missions étaient auparavant circulaires. Les actions de sensibilisation restent en charge des 3 chargés de mission en collaboration avec la chargée de communication pour la diffusion auprès des différents publics.

Actions de communication / sensibilisation sur les déchets



Site internet	↔	10 800 vues Insertion d'articles d'actualité 2 fois par mois environ
Page Facebook	↔	727 abonnés 3 publications par semaine en moyenne
Lettre d'information	↔	1 850 contacts (particuliers, professionnels, mairies...) 2 lettres d'information 40 % de personnes qui ouvrent
Animations	↔	<u>19 interventions scolaires</u> : 790 élèves sensibilisés <u>3 animations en établissements spécialisés</u> : 100 résidents sensibilisés
Médias locaux	↔	<i>Journal de Saône-et-Loire (JSL)</i> : 13 articles <i>Panneau Pocket</i> : 57 publications, 184 usagers, 16 814 lectures
Journal l'Eco SIRTOM	↔	<u>Distribution édition 2024</u> : 4 pages – 15 000 exemplaires
Manifestations extérieures	↔	<u>6 manifestations</u> : fête des solutions écologiques de Matour, atelier convivialité des agents de la Ville de Cluny, 2 interventions au bus Marguerite, fête de la science au Lab 71, marchés d'été de Cluny.

2.5. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

2.5.1. Historique

Le SIRTOM est engagé depuis de nombreuses années des programmes de prévention des déchets.

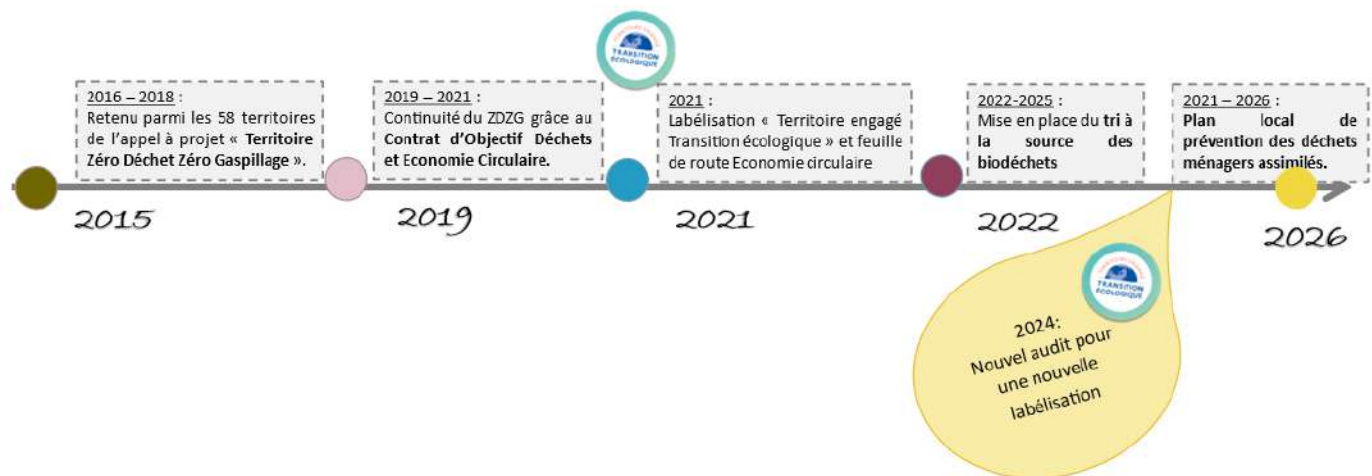
Le premier programme de prévention ayant débuté en 2010. Afin de répondre à l'obligation réglementaire, les élus du SIRTOM ont validé l'instauration d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) en 2021. Celui-ci fixe les objectifs pour la période 2021 – 2027 ainsi que les actions à déployer pour les atteindre (ceux-ci sont conformes aux objectifs nationaux et régionaux).

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été créée avec les partenaires et se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Elle s'est tenue le lundi 15 avril 2024 et a fait l'objet d'un compte-rendu partagé à tous les membres.

Le syndicat a été labélisé en 2021 « Territoire engagé transition écologique ». Ce programme a permis au territoire de s'ouvrir à une économie circulaire et locale, créatrice d'emploi et de ressources, et d'ainsi sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets.

Depuis cette labellisation, les projets mis en œuvre permettent de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels, associations, communes, intercommunalités, acteurs de l'économie sociale et solidaire), pour réduire les déchets de toute catégorie du territoire.

En juin 2024, un audit a eu lieu avec l'ADEME et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne afin d'analyser les actions mises en place sur le territoire depuis 2021. En conclusion Le SIRTOM conforte sa première étoile pour les trois ans à venir. Cet audit peut être demandé à tout moment par les collectivités.



Le SIRTOM évalue sa politique d'économie circulaire grâce à l'outil de l'ADEME appelé Référentiel Economie Circulaire. Cet outil permet au SIRTOM de travailler sur un diagnostic de territoire et de mettre en place des actions avec les élus et de construire une politique d'économie circulaire pour les 3 prochaines années.

2.5.2. Le déploiement du tri à la source des biodéchets

En 2024, le SIRTOM a poursuivi la mise en œuvre de son programme de tri à la source des biodéchets, conformément aux engagements pris. Plusieurs faits marquants ont rythmé l'année :

- Certification de l'agent recruté dans le cadre de l'Appel à Projet, qui a obtenu le titre de Maître Composteur ;
- Déploiement du tri des biodéchets sur le marché de Cluny ;
- Résolution des difficultés d'approvisionnement en composteurs individuels et collectifs

- Nouvelle méthodologie appliquée pour l'organisation des séances de sensibilisation et de distribution des composteurs individuels, avec un taux de satisfaction concluant.
- Première phase du compostage partagé à Cluny jugée encourageante : forte participation des habitants



Vendu au prix de 10 €
aux usagers.
Composteur de
l'entreprise QUADRIA.



Composteurs de l'ESAT du
MORVAN remis
gratuitement aux communes
et aux établissements.

2.5.3. Poursuite des actions économie circulaire 2022-2026 :

La feuille de route établie par les élus se concentre sur des axes :

- **Axe 1** : L'offre et les acteurs économiques du territoire – *Mieux produire Expérimentation avec les brasseurs locaux le retour de la consigne ;*
- **Axe 2** : Réemployer les matériaux du territoire – *Mieux consommer Expérimentation sur deux déchèteries (Cluny et Trambly) d'une matériauthèque ;*
- **Axe 3** : Développer l'économie circulaire en direction des campings – *Mieux recycler Mise en place de colonnes d'emballages sur 3 campings ;*
- **Axe 4** : Promouvoir la réparation et inciter à la location – *Mieux consommer Développer le réseau des réparateurs sur le territoire ;*
- **Axe 5** : Sensibiliser à l'anti-gaspillage et accompagner les marchés locaux - *Mieux consommer Travailler avec les communes sur le gaspillage des biodéchets sur les marchés ;*
- **Axe 6** : Mobiliser les habitants et les touristes à mieux trier les emballages hors foyers – *Mieux recycler Mise en place d'abri bacs de tri pour les communes adhérentes à l'Appel à projet de CITEO hors foyer ;*
- **Axe 7** : *Développer le Conseil territorial économie circulaire mis en place depuis 2024.*

2.5.4. Les partenaires et réseaux de travail

Le SIRTOM adhère aux réseaux AMORCE et ECOSYN et soutient financièrement et techniquement le PTCE In Cluniso.

Nom du Réseau	Organisateur	Fréquence	Rencontres 2024
AMORCE : réseau national des territoires engagés dans la transition écologique	AMORCE	1 congrès national par an	1 congrès national à MONTPELLIER
PTCE In Cluniso : Facilitateurs de projets coopératifs et écologiques	IN CLUNISO ACTIVE	1 fois tous les 3 mois	4 rencontres
Ascomade : association et réseau de collectivités	Ascomade ADEME	1 fois par trimestre	1 réunion / visite à JOIGNY
Réseau ECOSYN : visite de lieux en transition (réemploi...)	Collectivités	1 fois tous les 2 mois	2 visites par les élus
Commission SYTRIVAL : biodéchets, économie circulaire, communication.	SYTRIVAL	1 fois par trimestre	3 réunions
Réseau Régional prévention des déchets et économie circulaire	Conseil Régional BFC	En fonction des besoins	3 rencontres

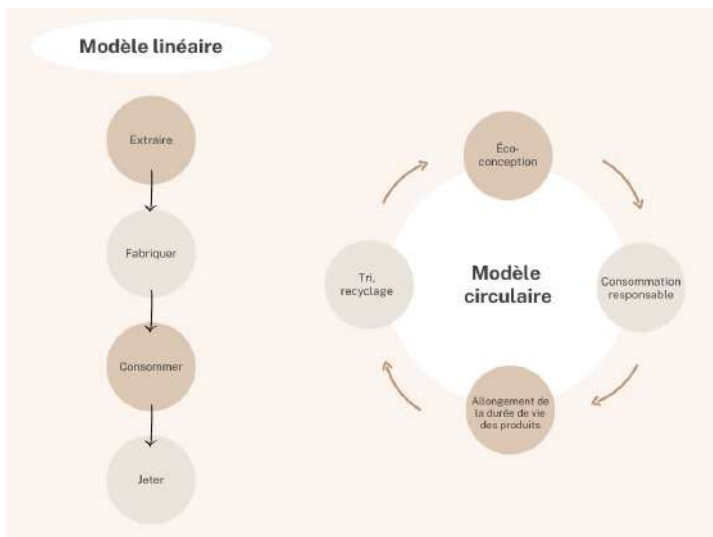
Cela permet de participer à diverses réunions de travail, de partager les expériences et de faire émerger des projets. Le SIRTOM a adhéré à l'association Ascomade en juin.
 En plus de ces réseaux, le SIRTOM est engagé et participe à des Comités de pilotage, comme le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le référentiel économie circulaire de la Communauté de Communes du Clunisois ainsi que des Assemblées Générales comme celles de l'association ECOSOL Le Pont et le Foyer Rural du grand Secteur Clunisois (pour le bus Marguerite).

2.6. LES ACTIONS PHARES D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2024

2.6.1. Poursuivre la stratégie économie circulaire du SIRTOM :

- Mise en place d'un conseil territorial économie circulaire :

L'objectif de ce conseil territorial, à la demande de notre auditeur, est d'être plus structuré en interne comme en externe en étant plus précis sur les actions reproductibles et de resserrer les liens entre les deux Communautés de Communes du territoire pour travailler sur des actions communes. Ce conseil territorial a permis de mettre en place une gouvernance partagée élargie ouverte aux mairies, aux associations et aux habitants du territoire .



- Mise en place d'une matériauthèque à Bergesserin avec In Cluniso :



La Communauté de communes du Clunisois en partenariat avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne et In cluniso lance la création d'une matériauthèque, alimentée par des zones de réemploi situées sur les déchèteries de Cluny et Trambly.

Qu'est-ce qu'une matériauthèque ?

Une matériauthèque est un espace dédié à la collecte, au stockage et à la redistribution de matériaux de construction en bon état. L'idée est de donner une seconde vie aux matériaux qui autrement seraient jetés, réduisant ainsi les déchets et l'empreinte écologique.

Quel est le fonctionnement de la matériauthèque ?

Les matériaux suivants sont acceptés : **Palettes / Pavés / Tuiles / Dalles / Carrelages / Huisseries**

Ces matériaux doivent être **en bon état, non cassés** pour être acceptés. Ils peuvent être déposés soigneusement dans l'Algeco dédié de la déchèterie de Cluny, ou dans le container maritime dédié de la déchèterie de Trambly.

Ces matériaux sont ensuite rapatriés régulièrement à la matériauthèque située au sanatorium de Borgossolin où ils sont triés et stockés, et seront réemployés pour de futurs chantiers de rénovation in situ. Des journées de revente sont organisées pour les professionnels et les habitants.



- Expérimentation avec les brasseurs locaux du territoire sur le retour de la consigne :

2024 a été une belle année pour la consigne qui déploie ses ailes sur notre territoire comme partout en France. Collectivité pionnière sur le retour de la consigne en Saône et Loire, le projet de réemploi s’est développé. Il s’agit de fédérer les acteurs pour mettre en place une filière de réemploi et de lavage des bouteilles en verre avec la Région Bourgogne Franche Comté et l’association consigne et réemploi dans le but de préserver l’environnement.

Le travail lancé en 2024 a mis du temps à se mettre en place : l’entreprise initialement prévue pour le lavage des bouteilles a fait faillite en cours d’année. Le projet s’est donc poursuivi en 2025 avec une autre entreprise de lavage : REVERA. La standardisation des bouteilles et la mise en place des consignes en magasin a eu lieu en 2025, le détail sera présenté dans le prochain rapport annuel.

Ce projet permet de mettre en relation des professionnels, des collectivités et des brasseurs et de créer une dynamique autour d’un projet commun en développant la consigne des contenants : un vrai projet d’écologie industrielle de territoire.

2.6.2. Relevez le défi (presque) zéro déchet 4^{ème} édition

Le SIRTOM a lancé la quatrième édition du défi (presque) zéro déchet mais a rencontré des difficultés à recruter des foyers qui souhaitaient s’engager sur les 5 séances pendant 6 mois. Il a été convenu de décaler la réunion de lancement initialement prévue en octobre 2024 à janvier 2025. Le format a légèrement évolué pour proposer davantage d’ateliers de fabrication et de donner la possibilité de participer à la fabrication sans obligatoirement s’engager dans toute la durée du défi.

Le bilan de ce défi 2025 sera présenté dans le prochain rapport annuel.

2.6.3. Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques

Le compostage individuel

➔ En 2024, 66 créneaux de distribution de composteurs individuels ont été organisés selon la nouvelle méthodologie et ont permis de distribuer 706 composteurs individuels aux habitants du territoire.



Plusieurs distributions ont été délocalisées sur d'autres communes telles que Tramayes, Concy, Pierreclos et Salornay-sur-Guye, afin d'être au plus près des habitants et encourager les foyers encore non équipés à acquérir un composteur au tarif préférentiel de 10 €.

Chaque usager ayant réservé un composteur a bénéficié d'une initiation de 45 minutes à la pratique du compostage, animée par la chargée de mission valorisation organique et la Maître Composteur. À l'issue de cette session, un kit complet leur a été remis, comprenant : un composteur, un bio-seau et un guide pratique du compostage édité par le SIRTOM.

Le taux de satisfaction moyen des usagers, calculé sur les 17 dates de sensibilisation et de distribution, s'élève à 87,9 %, confirmant l'accueil favorable de cette nouvelle organisation.

Au total, 706 foyers ont été équipés et sensibiliser au cours de l'année 2024

Le Compostage Partagé

→ En 2024, 21 communes du SIRTOM sont équipées d'au moins un site de compostage partagé. Au cours de cette année, 10 nouveaux sites ont été installés et le renouvellement de 5 sites a été effectué :

- **5 sites** ont été installés dans des communes rurales en réponse à la volonté des élus d'offrir des solutions de compostage adaptées aux habitants du bourg, aux propriétaires de petits jardins, aux résidents secondaires et aux utilisateurs des équipements municipaux.

❖ **Bonnay** - Parc municipal

❖ **Saint-Ythaire** - Parking ateliers municipaux

❖ **Verosvres** - Terrain communal à l'arrière des sanitaires de l'aire de camping-car

❖ **Curtil-sous-Buffières** - Cour de la Mairie

❖ **Pierreclos** - Parking Lotissement du pré de la Poste

- **5 sites** supplémentaires ont été déployés à Cluny.

Ces installations, très attendues par les habitants ne pouvant composter à domicile, ont généré une forte participation et un bon respect des consignes. 5 autres sont en projets pour 2025.

- Face à l'intérêt croissant des habitants pour le compostage, **5 sites** partagé existants ont été renouvelés, pour être plus attractifs et fonctionnels. Afin d'impliquer les utilisateurs dans la gestion des sites et favoriser l'adoption des bons gestes (brassage, étalement des apports), du matériel supplémentaire, tel qu'une fourche ou un croc, est mis à disposition.



Site de Bonnay



Inauguration - Cluny



Réinstallation – Saint-Pierre-le-Vieux

Au total, 43 sites de compostage partagé sont installés sur le territoire

Le Compostage Autonome en Etablissement

→ 1 nouveau site autonome en établissement :

En 2024, seul les Services techniques de la ville de Cluny, ont été équipé de composteurs partagés afin de valoriser les biodéchets provenant du marché hebdomadaire. (Cette année-là, l'effort s'est surtout concentré sur les particuliers, en réponse à l'obligation de tri des biodéchets pour tous).

Néanmoins, certains établissements ont choisi de s'équiper de composteurs individuels, notamment l'école maternelle de Matour, le lycée Les Prats à Cluny, pour la salle des professeurs ou le Domaine de Morlay, gîte touristique.

Le SIRTOM a poursuivi son accompagnement méthodologique auprès des professionnels

26 sites de compostage autonomes en établissement sont installés sur le territoire

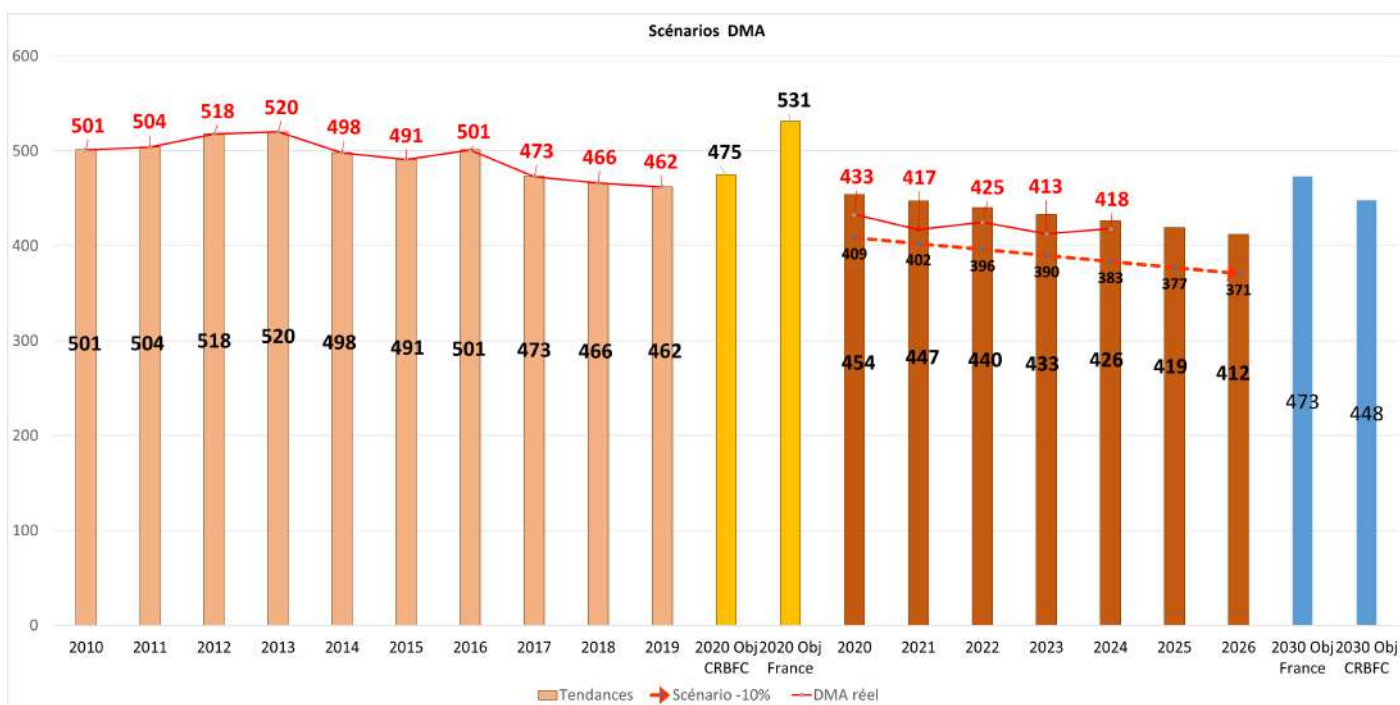
3. RESULTATS QUANTITATIFS

3.1.1. Indicateurs du PLPDMA

Indicateurs Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

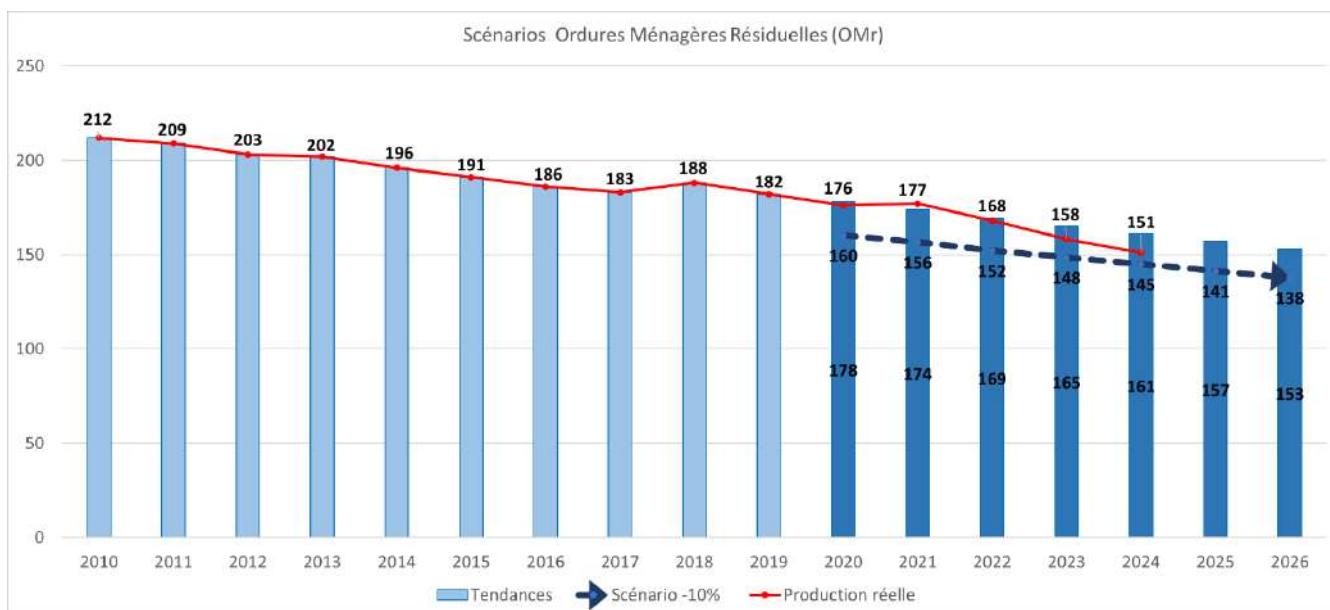
- Scénario tendanciel = objectif de réduction de – 1,6% par an / hab. soit 426 kg / hab. à atteindre en 2024 ;
- Scénario ambitieux = objectif de réduction de – 10 % par rapport au scénario tendanciel soit 383 kg / hab. à atteindre en 2024.

➔ En 2024, la production de DMA était de 418 kg / hab. en moyenne. Le scénario tendanciel est atteint tandis que le scénario ambitieux n'est pas atteint (+ 43 kg / hab.)



Indicateurs Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

- Scénario tendanciel = objectif de réduction de - 2,5% par an / hab. soit 161 kg / hab. à atteindre en 2024 ;
 - Scénario ambitieux : - 10 % par rapport au scénario tendanciel soit 145 kg / hab. à atteindre en 2024.
- ➔ En 2024, la production d'OMR était de 151 kg / hab. / an. Le scénario tendanciel est atteint tandis que le scénario ambitieux n'est pas atteint (+ 6 kg / hab.)

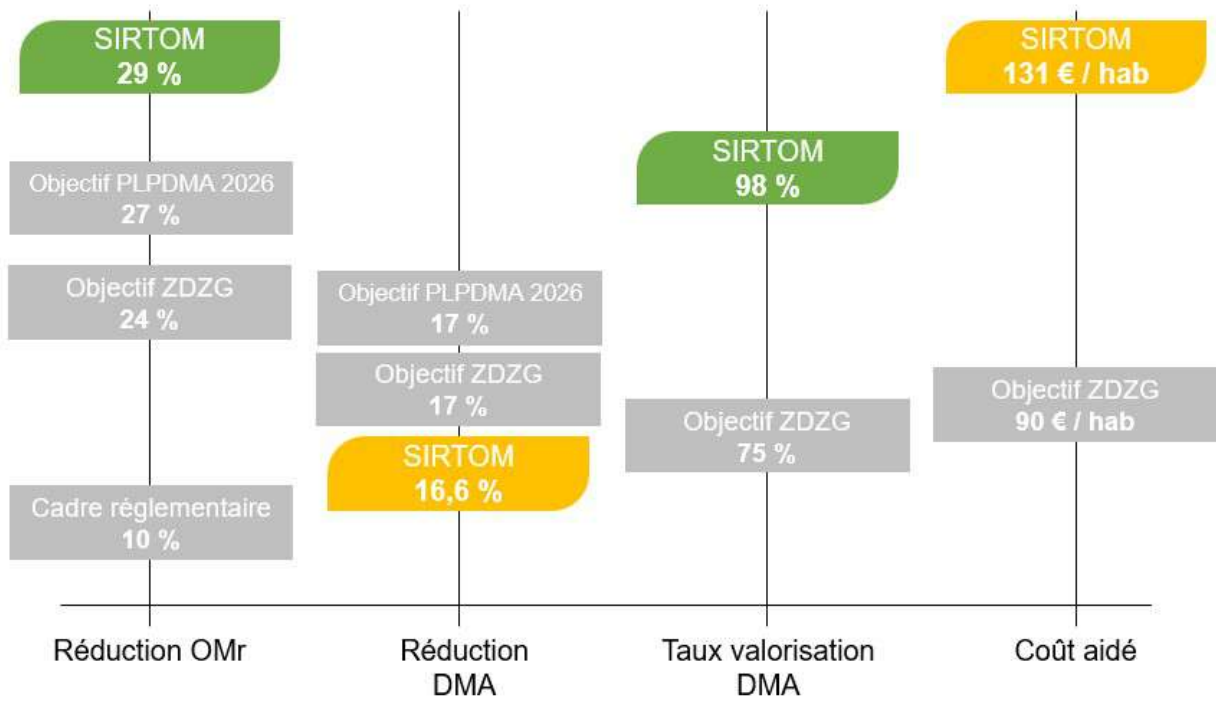


4. BILAN QUALITATIF 2024 / CADRE REGLEMENTAIRE

4.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA

Le programme ZDZG donnait des objectifs à atteindre en 2020 par rapport aux tonnages 2010. Ces objectifs ont été repris par le PLPDMA pour atteinte en 2026.

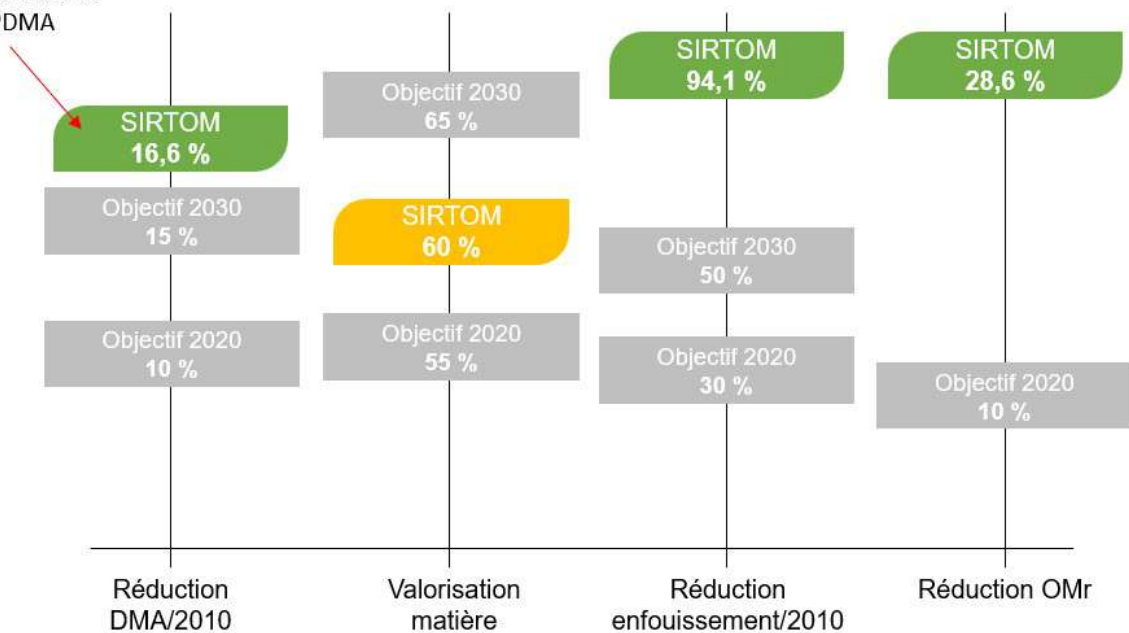
	% évolution 2024/2010	Objectif ZDZG	Objectif PLPDMA 2026	Cadre réglementaire
Réduction OMr (kg/hab entre 2024 et 2010)	-29%	-24%	-27%	-10%
Réduction DMA (kg/hab entre 2024 et 2010)	-16,6%	-17%	-17%	
	2024	Objectif ZDZG		
Taux de valorisation DMA	98 %	75%		
Coût aidé/ hab	130.8 €	Env. 90€ / hab		



4.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE

	Objectifs 2020	SIRTOM 2024	Objectifs 2025	Objectifs 2030 (Loi AGEC)
Réduction DMA / 2010	10%	-16.6%		-15%
Valorisation matière	55%	60%	65%	65%
Réduction enfouissement / 2010	30%	-94,1%	50%	10% en 2035
Réduction OMr / 2010	10%	-28,6%		

Mais inférieur aux objectifs ZDZG et PLPDMA



4.3. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

Optimisation du Service :

- Changement de rythme de collecte des ordures ménagères une semaine sur deux (C 0,5)

Economie circulaire : Actions phares

- Expérimentation d'une collecte de cartons bruns.
- Développer la matériauthèque en communiquant et en informant les usagers des objets à acheter.
- Développer la consigne sur le territoire avec le groupe Shiever et Mousquetaires.
- Travailler sur un diagnostic de territoire pour créer une nouvelle feuille de route économie circulaire en 2026.
- Diagnostiquer les déchèteries du SIRTOM pour travailler sur l'action déchèterie inversée.
- Poursuivre le travail mené par le conseil territorial économie circulaire sur les deux Communautés de Communes.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

- Mise en place et suivi des actions visant à réduire les quantités et la nocivité des déchets.

Tri à la source des biodéchets :

- Continuer le déploiement du 100% compostage.

